

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du 30 Avril 2025

Présents : 7

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le trente avril deux mille vingt-cinq, à douze heure trente, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Anne-Claire Solier, Maire de Rebourguil.

Votants: 10

**Date de convocation
du conseil et
affichage :** 25/04/2025

Sont présents : Bonnet Maryline, Daurelles René, Fostikoff Isabelle, Mouls Jean-Pierre, Pradeilles Frédéric, Robert Catherine et Solier Anne-Claire.

date du PV:
09/05/2025

Représentées : Marie-Rose Combes a donné pouvoir à Mouls Jean-Pierre
Rouanet-Delmas Marina a donné pouvoir à Catherine Robert
Mazel Dominique a donné pouvoir à Pradeilles Frédéric

Excusés :

Absente : Barthélémy Laure

Secrétaire de séance : Robert Catherine

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Vote définitif du budget général prévisionnel 2025 suite au retour du SGC
- 2- Vote des taxes 2025
- 3- Questions diverses

La séance est ouverte à 12h30.

1- Vote du budget général définitif 2025 – Annule et remplace délibération 20250401-07 du 1 avril 2025

Suite au retour de Mr Tondut Benjamin du SGC de Saint-Affrique, Mme le Maire propose le budget général 2025 définitif qui s'équilibre comme suit :

-section de fonctionnement : 515 086.28

-section d'investissement : 240 875.87

Le conseil municipal valide cette présentation, approuve ce budget 2025 et mandate Mme le Maire pour signer les pièces relatives à celui-ci.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

2 – Approbation votes des taxes 2025 – Annule et remplace délibération 20250401-05 du 01 avril 2025

Annule et Remplace la délibération 20250401-05 du 01 avril 2025 suite à une erreur de date dans la délibération.

Vu le code général des impôts relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Mme le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2025 avec le détail des allocations compensatrices.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition comme suit (inchangés au regard des exercices précédents) :

Taxe foncière (bâtie) : 33.68

Taxe foncière (non bâtie) : 49.00

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6.11

Le conseil municipal charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

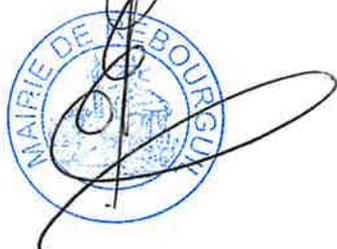
3– Questions diverses

Il est proposé de prendre une décision modificative au prochain conseil municipal afin de rectifier un delta de 0.14€ présent sur le budget prévisionnel assainissement qui a été approuvé le 01/04/2025.

La séance s'est levée à 13h30

Le Maire

Anne-Claire Solier



Le secrétaire de séance

Catherine Robert

A black ink signature of Catherine Robert.